



LA VELODYSSÉE - EuroVelo 1

Convention de partenariat 2021-2024 (phase IV)

ENTRE :

D'une part,

La **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** représentée par Monsieur Le Président Pierre FROUSTEY, Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud et madame la Vice-Présidente Jacqueline BENOIT DELBAST, dûment habilité.e à signer, en vertu de la délibération de la Commission Permanente ou du Conseil d'administration n° NON CONNU du NON CONNU faisant élection de domicile à : Allée des Camélias, 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et dont le numéro SIRET est : 24400086500091.

Et d'autre part,

Charentes Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme des Charentes, agissant en qualité de pilote de l'itinéraire cyclable La Vélo dyssée®, représenté par Monsieur Stéphane VILLAIN, Président, faisant élection de domicile à : 21 rue d'Iéna 16000 Angoulême et dont le numéro SIRET est : 830 836 698 00019.

PREAMBULE

Dans la continuité des 3 conventions précédentes, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de La Vélo dyssée se mobilisent depuis 10 ans sur ce projet à forte valeur ajoutée qui a généré plus de 100 millions d'euros de retombées économiques directes en 2018.

Rappel des grandes étapes de construction et de développement du projet :

- **2011-2013** > lancer et structurer l'itinéraire – pilotage par Loire-Atlantique Tourisme
- **2014-2016** > faire de La Vélodyssée une destination touristique – pilotage par Charente-Maritime Tourisme
- **2017-2020** > passage à l'échelle européenne dans le cadre du projet Interreg AtlanticOnBike – pilotage par Charentes Tourisme

La Vélodyssée est aujourd'hui un produit touristique reconnu et a été primée à plusieurs reprises en France ou à l'étranger (véloroute de l'année aux Pays-Bas en 2013, Itinéraire vélo 2017 en France). Avec la volonté de continuer le travail en commun, l'ambition partagée de cette phase IV de conventionnement est de concentrer les efforts sur la qualité et le développement des services, conformément aux positions exprimées aussi bien lors des réunions régionales de septembre 2020 avec les EPCI que lors du Comité de pilotage du 27/10/2020.

Cette 4^{ème} génération de convention valide une ouverture vers les EPCI traversés par l'itinéraire, afin de porter l'itinéraire et la marque La Vélodyssée vers l'excellence par une ambition collective « qualité » plus forte en intégrant tous les niveaux territoriaux concernés.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de :

- Formaliser l'engagement de la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** à contribuer au développement de La Vélodyssée
- Définir les modalités financières entre la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** et le pilote de l'itinéraire Charentes Tourisme
- Définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement pour la conduite du projet commun

La convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat global visant à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en tourisme et au développement économique de La Vélodyssée.

ARTICLE 2 – DATE ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention engage les parties pour un partenariat établi **sur une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024**, dont les modalités de gestion financière sont explicitées dans la présente. Elle pourra être prolongée ou modifiée par avenant, en cas de nécessité, et par un commun accord entre les partenaires.

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE ET ORGANISATION DU PROJET

La gouvernance du projet s'appuie sur les mêmes fondamentaux que les précédentes conventions, tout en incluant l'ouverture aux EPCI dans toutes les instances, aussi bien techniques que politiques. Elle est détaillée en **Annexe 1** et pourra faire l'objet d'évolution sur décision du Comité d'itinéraire. Un organe politique restreint complémentaire sera créé sur cette nouvelle convention en application de la décision du Comité de pilotage du 27/10/2020.

L'organisation partenariale garantit la coordination nationale du projet, la validation du budget et du plan d'actions mutualisé afférent, et toute prise de décision concernant La Vélodyssée (cf. liste des partenaires en **Annexe 2**).

ARTICLE 4 – ROLE ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

En adhérant au projet par la présente convention, la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** s'engage dans la limite de sa compétence à :

- Participer ou assurer sa représentation dans les différentes instances ;
- Contribuer aux travaux et actions mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions ;
- Associer son organisme de développement et de promotion touristique ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ou par ses partenaires, les décisions prises par le Comité d'itinéraire ;
- Valoriser La Vélodyssée dans ses supports de promotion et communication en respectant les éléments de la charte graphique et de l'identité visuelle ;
- Contribuer à alimenter et fournir les données utiles aux outils communs dans les différents champs d'actions ;
- Valoriser les labels et marques retenus par le Comité d'itinéraire ;
- Assurer le partage des compteurs dont il est propriétaire sur la PNF (Plateforme Nationale des Fréquentations) et autoriser la Coordination de La Vélodyssée à accéder à l'intégralité de ses données pour les besoins des actions validées ;
- Participer financièrement au projet et à l'application du plan d'actions via une contribution annuelle selon les modalités définies dans l'article 7.2.

ARTICLE 5 – STRATEGIE & PLAN D' ACTIONS

Les partenaires s'engagent ensemble pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel, dont les grandes ambitions, notamment en matière de qualité et de développement de services, ont été discutées lors des réunions régionales de septembre 2020 et validées lors du Comité de pilotage du 27/10/2020. L'ambition partagée de « **devenir l'itinéraire leader en termes de qualité au niveau national et dans le peloton de tête des grands itinéraires européens** » se décline en 5 objectifs stratégiques :

- Obtenir la certification EuroVelo pour l'intégralité de l'itinéraire au plus tard en 2024
- Doter La Vélodyssée d'une offre de services et équipements adaptée aux itinérants et en assurer la valorisation sur tous ses supports
- Augmenter la part des touristes itinérants pour accroître les retombées économiques
- Etre le fer de lance et la locomotive d'Atlantic Coast Route pour contribuer à en faire une des EuroVelo routes majeures
- Positionner La Vélodyssée comme une destination et une organisation responsable en intégrant le développement durable dans nos pratiques

La déclinaison stratégique 2021-2024 est présentée en **Annexe 3**.

Le plan d'actions de l'année N+1 sera validé chaque année soit en Comité d'itinéraire soit, comme il n'est pas prévu de réunion tous les ans mais à 3 moments clés de la mandature, de manière plus agile par le Comité de direction garant de la mise en œuvre du plan d'actions général, et entériné par le Comité exécutif (instance politique).

ARTICLE 6 – FINANCEMENT

6.1 - Portage financier

Les participations au titre du financement du plan d'actions de la Coordination de La Véloodyssée sont versées à Charentes Tourisme en sa qualité de pilote.

Charentes Tourisme tient une comptabilité analytique distincte de ses autres activités et tient à disposition des partenaires, dans les 12 mois suivant le versement des fonds, tous les éléments et pièces justificatives de recettes et de dépenses, conformément à l'objet du projet décrit ci-dessus.

En cas de changement de pilote, les participations reçues au titre du projet et non utilisées à la date du transfert, ainsi que tous les biens matériels et immatériels acquis pour ce projet, devront également être transférés.

6.2 - Engagements financiers

En adhérant au projet par la présente convention, la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** s'engage à verser une contribution annuelle forfaitaire pour son territoire selon les modalités définies collectivement lors du Comité de pilotage du 27 octobre 2020. Elles sont les suivantes pour la période 2021-2024 :

Régions & Départements	Participation forfaitaire de 15 000 €/an soit 60 000€ sur 4 ans
EPCI	<ul style="list-style-type: none">- pas de participation en-dessous de 10 km- 2 000 €/an soit 8 000 € sur 4 ans pour les EPCI dont le km est compris entre 10 et 25 km- 3 000 €/an soit 12 000 € sur 4 ans pour les EPCI dont le km est compris entre 25 et 40 km- 4 000€/an soit 16 000 € sur 4 ans si le km est égal ou supérieur à 40 km

6.3 - Recettes prévisionnelles

Au regard du nombre de partenaires sollicités, les recettes prévisionnelles du projet s'échelonnent de la manière suivante sur la période 2021-2024 :

RECETTES PREVISIONNELLES BUDGET MUTUALISE LA VELODYSSEE 2021-2024 (en euros)						
en orange les réponses différées en rouge les réponses négatives	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024	
Participations convention 2021-2024	269 000 €	269 000 €	269 000 €	269 000 €	1 076 000 €	88%
Région Bretagne	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Région Pays de la Loire	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Région Nouvelle Aquitaine	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Sous-total Régions (3)	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	180 000 €	15%
Finistère	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Côtes d'Armor (*)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Morbihan	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Loire-Atlantique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Vendée	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Charente-Maritime	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Gironde	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Landes	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Pyrénées-Atlantiques	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	5%
Sous-total Départements (9)	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	540 000 €	44%
CA Morlaix Communauté	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Haut-Léon Communauté	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC Monts d'Arrée Communauté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC Poher Communauté	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC Ploërmel Communauté	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Pontivy Communauté	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Questembert Communauté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC de l'Oust à Brocéliande	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CA Redon Agglomération	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CA Pornic Agglo Pays de Retz	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC d'Erdre et Gesvres	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC de la Région de Blain	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
Nantes Métropole	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Sud Retz Atlantique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC de Nozay	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC du Sud-Estuaire	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Océan Marais de Monts	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Sud Vendée Littoral	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Vendée Grand Littoral	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CA Les Sables d'Olonne Agglomération	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC Challans-Gois Communauté	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CA Rochefort Océan	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CA Royan Atlantique	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CA de la Rochelle	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Aunis Atlantique	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC du Bassin de Marennes	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC Coeur de Saintonge	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CA du Bassin d'Arcachon Nord	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC Médoc Atlantique	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Médullienne	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC des Grands Lacs	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	1%
CC Côte Landes Nature	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CC Maremne Adour Côte Sud	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	12 000 €	1%
CC de Mimizan	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	1%
CC du Seignanx	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
CA du Pays Basque	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
Sous-total EPCI (sur 41)	89 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €	356 000 €	29%
Autres recettes	143 900 €	0 €	0 €	0 €	143 900 €	12%
Report à nouveau exceptionnel convention 2017-2021 (cause Covid)	143 900 €				143 900 €	12%
TOTAL RECETTES	412 900 €	269 000 €	269 000 €	269 000 €	1 219 900 €	100%

6.4 - Dépenses prévisionnelles

Les dépenses prévisionnelles du projet sur la période 2021-2024 sont les suivantes :

DEPENSES PREVISIONNELLES BUDGET MUTUALISE LA VELODYSSÉE 2021-2024 (en euros)						
	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024	
	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	en euros	% sur TOTAL
Coordination France (dépenses non ventilables)	78 000 €	79 000 €	79 000 €	80 000 €	317 000 €	26%
Frais de fonctionnement, charges de personnel & frais de missions non ventilables, budget formation, valorisation du temps passé par le personnel support Charentes Tourisme (hors personnel dédié)						
Promotion/Communication	99 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €	366 000 €	30%
Webmastering, community management, maintenance et hébergement, mise en œuvre d'actions digitales, espace pro, RP & eRP, outils de promotion, acquisition photos/vidéos, photothèque, salons, suivi marque et domaines, participation aux actions nationales de promotion FVT, salaires & charges de personnel, frais de missions						
Qualité & Développement de services	47 000 €	48 000 €	53 000 €	49 000 €	197 000 €	16%
Certifications qualité, structuration d'offres et de services touristiques, innovation & intermodalité, GRC, salaires & charges de personnel, frais de missions						
Mise en marché	15 000 €	16 000 €	12 000 €	12 000 €	55 000 €	5%
Mise en marché, partenariat avec les tours opérateurs, salaires & charges de personnel, frais de missions						
Etudes & Observation	6 000 €	8 000 €	82 000 €	47 000 €	143 000 €	12%
Etude de fréquentation & de retombées économiques, suivi des données de comptage, salaires & charges de personnel, frais de missions						
Coopération transnationale	35 000 €	35 000 €	35 000 €	36 900 €	141 900 €	12%
Participation au Long Term Management Atlantic Coast Route (EuroVelo 1)						
TOTAL DEPENSES	280 000 €	275 000 €	350 000 €	313 900 €	1 219 900 €	100%

Le budget prévisionnel est établi sur la période 2021-2024 et fera chaque année l'objet d'un ajustement et d'une validation soit en Comité d'itinéraire soit par le Comité de direction garant de la mise en œuvre du plan d'actions général et entériné par le Comité exécutif (instance politique). Il sera recherché un équilibre des dépenses/recettes non pas annuellement, mais sur les 4 années de la convention de partenariat.

Dans le cadre de sa mission, le chef de file entreprend toutes les actions nécessaires au bon pilotage de l'itinéraire, notamment sur le plan budgétaire. Toutefois si des frais supplémentaires devaient être engagés et non imputables au pilote, ce dernier en avertira en amont le Comité d'itinéraire selon la nature des dépenses (appel à un cabinet juridique, expertise comptable spécifique, etc.).

6.5 - Modalités de paiement

La participation forfaitaire par territoire est financée soit par les Régions, les Départements, les EPCI et/ou, selon les territoires, par les CDT, CRT ou EPL.

Pour le territoire **de Marenne Adour Côte Sud** le financement est assuré par le la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud**.


La contribution annuelle devra être versée en une seule fois avant le 31/03 de l'année N sur appel de fonds du pilote de l'itinéraire afin de permettre la mise en œuvre des actions menées par la Coordination du projet. Pour l'année 1 de la convention, le délai est porté exceptionnellement au 31/10/2021, compte tenu du temps nécessaire à la signature des nouvelles conventions de partenariat.

Si à l'issue de la convention quadriennale, il ressort du compte de résultat analytique récapitulatif que les dépenses définies à l'article 6.4 sont inférieures au montant initialement prévu au budget, générant de ce fait un trop perçu qu'il ne serait pas possible de réaffecter en report à nouveau sur une nouvelle convention dans une logique de continuité, Charentes Tourisme s'engage à rembourser le partenaire au prorata de sa contribution en fin de partenariat. Un titre de recettes sera émis à cet effet par la **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud**.

COORDONNÉES BANCAIRES DE CHARENTES TOURISME

Banque Tarneaud



Banque Tarneaud 		Titulaire du compte : COMITE DEPARTEMENTAL		
		Libellé du sous-compte : COMPTE COURANT		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10558	04520	11087200200	80	ENTREPRISES OUEST OCEAN
IBAN : FR76 1055 8045 2011 0872 0020 080				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé
BIC : TARNFR2L				
Adresse : COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES 21 RUE D IENA 16000 ANGOULEME				

6.6 - Contrôle et paiement

Chaque année, Charentes Tourisme fournit aux structures partenaires signataires de la convention les pièces garantissant l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la contribution.

Pièces à fournir par le chef de file en fin d'année N :

- Le rapport d'activité de l'année N validé par le Comité d'itinéraire ou, à défaut, par le CODIR puis entériné par le Comité exécutif
- Le bilan provisoire fonctionnel des dépenses et recettes de l'année N
- Le budget et le plan d'action prévisionnels de l'année N+1 validés par le Comité d'itinéraire ou, à défaut, par le CODIR puis entérinés par le Comité exécutif

Pièces à fournir par le chef de file en année N+1 :

- Le compte d'exploitation du budget annexe La Véloodyssée et bilan, certifiés de manière authentique pour l'exercice N-1 et arrêtés au 31 décembre de l'année précédente

Les partenaires pourront avoir accès sur simple demande aux justificatifs des dépenses communes engagées, aussi bien pour les actions que pour les charges de personnels.

ARTICLE 7 – PROPRIETES MATERIELLES & IMMATERIELLES

7.1 - Propriétés immatérielles

La marque La Véloodyssée poursuit un objectif d'excellence et s'appuie sur des valeurs partagées. Elle engage une réputation, une promesse de qualité des prestataires pour l'accueil des touristes à vélo et s'appuie en ce sens sur la marque nationale Accueil Vélo®.

La marque La Véloodyssée a été déposée en 2011 par le Réseau National des Destinations Départementales (RN2D). Elle a d'abord été transférée à Loire-Atlantique Tourisme puis à Charente-Maritime Tourisme (aujourd'hui Charentes Tourisme) en sa qualité de pilote, tel que validé par le Comité de Pilotage du 11/02/2014.

Charentes Tourisme porte la marque pour l'ensemble des partenaires financeurs membres du Comité d'itinéraire. Ces derniers bénéficient de la propriété partagée de toutes les productions de Charentes Tourisme relatives exclusivement au projet La Véloodyssée, hors productions à usage strictement départemental. Charentes Tourisme ne peut décider seule de l'utilisation de la marque qui est soumise à un droit de regard des partenaires financeurs.

Les sites internet relatifs au projet La Véloodyssée constituent des noms de domaine, biens immatériels ayant une valeur commerciale, et bénéficient d'une protection du droit de la propriété intellectuelle par référence à la marque La Véloodyssée.

Les reportages photographiques payés sur le budget mutualisé ont fait l'objet d'une cession des droits auprès des photographes pour le compte des partenaires signataires de la convention pendant laquelle ils se sont déroulés. Ces derniers sont soumis au respect des droits de reproduction et d'utilisation fixés dans les contrats de cessions avec les photographes qui ont été portés à connaissance des référents des comités techniques.

7.2 - Propriétés matérielles

Les biens matériels nécessaires à la bonne exécution du projet sont achetés sur le budget de fonctionnement de la Coordination La Véloodyssée. Ils sont la propriété du pilote pour le compte des partenaires du projet. L'usage de ces biens par le pilote est exclusivement limité au travail de l'équipe de Coordination La Véloodyssée.

Charentes Tourisme tient à jour la liste des biens matériels financés à ce jour sur le budget de La Véloodyssée. En cas de changement de pilote, les outils relevant de la propriété matérielle ou immatérielle seront cédés à titre gratuit au nouveau pilote désigné par le Comité d'itinéraire.

ARTICLE 8 – DÉFAILLANCE DU PARTENAIRE, PARTENAIRE SUPPLÉMENTAIRE

En cas de non-versement de la contribution due chaque année, il pourra être considéré que le partenaire défaillant se retire du projet et n'est plus membre du Comité d'itinéraire.

Dans ce cas, le Comité d'itinéraire ou, à défaut, le CODIR et le Comité exécutif, actent un nouveau plan d'actions pour tenir compte de la baisse des recettes et réduire en proportion l'ampleur de certaines actions, et le partenaire défaillant s'expose aux conséquences suivantes :

- La suppression de la valorisation touristique de l'offre de son territoire sur l'ensemble des supports de promotion de l'itinéraire, notamment ses points d'intérêt touristique et ses établissements marqués Accueil Vélo sur le site internet de La Véloodyssée ;
- La non autorisation à utiliser la marque déposée ;
- La perte du droit de vote au sein des instances du Comité d'itinéraire et des avantages réservés aux seuls membres partenaires.

En cas de désengagement d'un partenaire après versement de sa contribution, son financement du plan d'actions pour l'année visée sera réputé acquis et ne pourra pas lui être remboursé.

En cas d'entrée d'un nouveau partenaire financeur en cours de convention quadriennale, il appartient au Comité d'itinéraire ou, à défaut, au CODIR et au Comité exécutif, de réviser le plan d'actions et le plan de financement pour tenir compte de cette participation supplémentaire. Une convention est alors conclue entre le pilote et le nouveau partenaire, précisant les modalités de versement selon le schéma mis en place par la présente convention.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant qui précisera les éléments modifiés, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale de la convention.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 8 précité entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention pour ce qui concerne le partenaire défaillant, sauf cas de force majeure ou accord du collectif.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La **Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud** pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que Charentes Tourisme a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la contribution prévue dans la présente convention. Il se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, avant d'envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s'engagent à aboutir à un règlement à l'amiable afin d'envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet La Véloodyssée. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

A, date

Stéphane VILLAIN

Président de Charentes Tourisme,
Vice-président du Conseil départemental
de la Charente-Maritime

Madame la Vice-Présidente Jacqueline

BENOIT DELBAST

Communauté de communes Marenne Adour
Côte Sud




LA VELODYSSÉE - EuroVelo 1

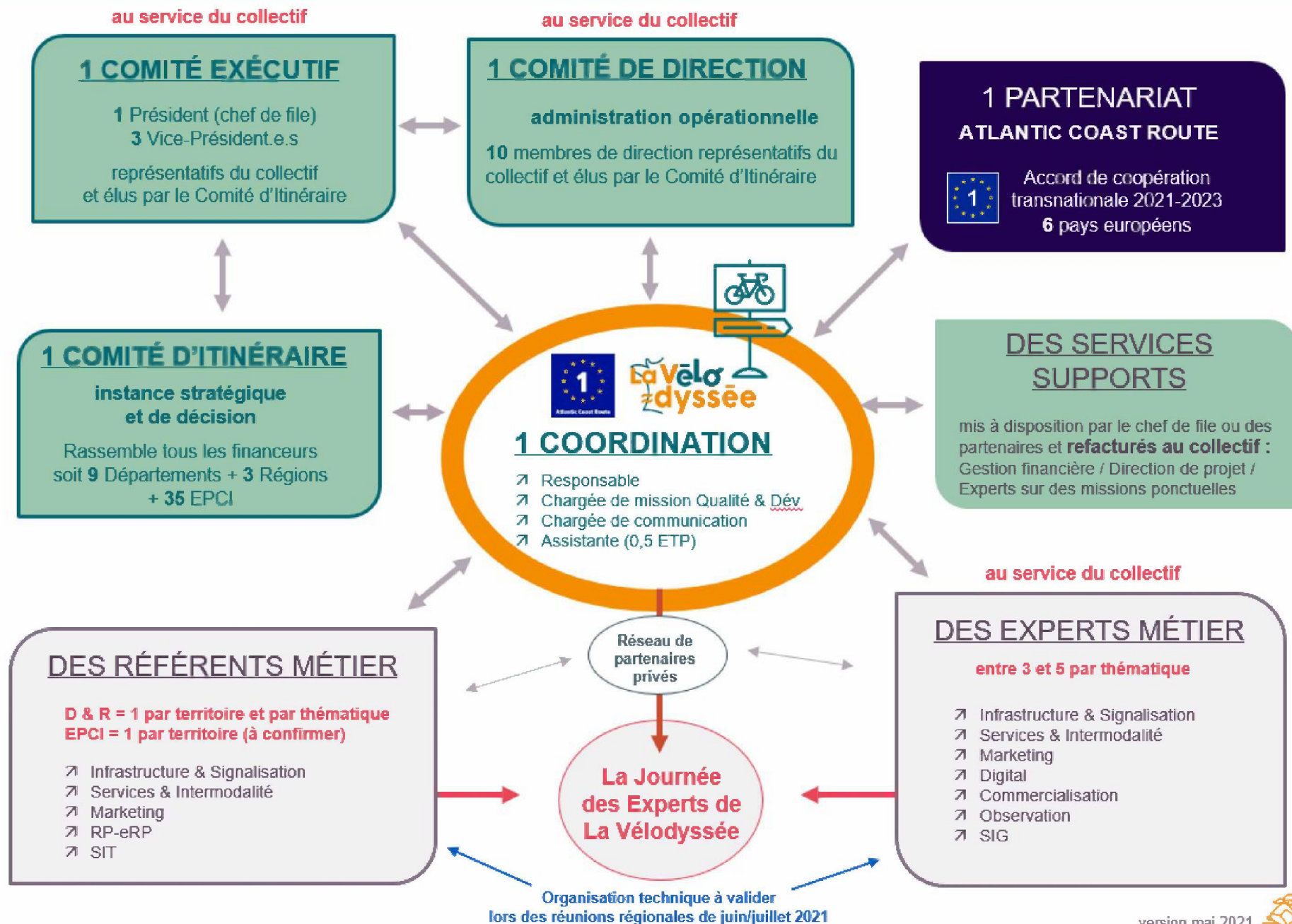
Convention de partenariat 2021-2024 (phase IV)

Annexe 1 : gouvernance et organisation du Comité d'itinéraire

Cf. schéma en page 2

Nb de partenaires	23 partenaires fondateurs départementaux & régionaux signataires d'une convention tripartite quadriennale avec le chef de file + élargissement à 35 partenaires locaux associés à partir de 2021 (conventionnement bilatérale avec les EPCI)
Gouvernance 	1 Comité exécutif <ul style="list-style-type: none">▪ rôle : conseil de surveillance, représentation, média, porte-parole, relais local pour les Comités d'itinéraire▪ 1 Président.e [le chef de file]▪ 2 Vice-Président.e.s délégué.e.s▪ 1 Vice-Président.e délégué.e Atlantic Coast Route▪ Président.e et VP devront être représentatifs des territoires soit 1 à l'échelle de chaque région géographique (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et des niveaux de collectivité (Région, Département, intercommunalité)
	1 Comité d'itinéraire (CI) <ul style="list-style-type: none">▪ instance stratégique et de décision qui rassemble tous les financeurs (élus et techniciens)▪ une majorité est conservée par les fondateurs avec 60% des voix contre 40% pour les EPCI (clé de répartition des votes en fonction de l'apport financier)▪ le CI se réunit à 3 moments clés de la mandature (lancement, à mi-parcours, bilan) pour parler stratégie, finances, perspectives, bilan. Droits et devoirs précisés dans la convention de partenariat.
	1 Comité de Direction technique (CODIR) <ul style="list-style-type: none">▪ instance d'administration opérationnelle du Comité d'itinéraire + arbitrage sur sollicitation du chef de projet▪ 10 membres de direction représentatifs du collectif, élus par le Comité d'itinéraire lors de la réunion de lancement selon la répartition suivante :<ul style="list-style-type: none">- 1 chef de file- 3 au niveau régional (1 par région géographique)- 3 au niveau départemental (1 par région géographique)- 3 au niveau local (1 par région géographique)▪ se réunit tous les 2 mois ou 1 fois par trimestre en visio conférence
	1 journée technique <p>« La Journée des experts de La Vélo dyssée » réunit 1 fois / an sur 1 à 1,5 jour les experts et référents techniques des 3 niveaux territoriaux</p>

ORGANISATION LA VELODYSSÉE® 2021-2024





LA VELODYSSÉE - EuroVelo 1

Convention de partenariat 2021-2024 (phase IV)

Annexe 2 : liste des partenaires

Liste des partenaires régionaux du Nord au Sud (6)

- BZH Région Bretagne
- BZH Comité Régional du Tourisme de Bretagne
- PDL Région des Pays de la Loire
- PDL Solutions&co - l'Agence de développement économique
- NAQ Région Nouvelle-Aquitaine
- NAQ Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

Liste des partenaires départementaux du Nord au Sud (17)

- 29 Département du Finistère
- 29 Finistère Tourisme
- 22 Département des Côtes d'Armor
- 22 Côtes d'Armor Destination
- 56 Morbihan Tourisme
- 44 Département de Loire-Atlantique
- 44 Loire-Atlantique développement – SPL
- 85 Département de la Vendée
- 85 Vendée Expansion
- 17 Département de la Charente-Maritime
- 17 Charentes Tourisme (pilote de l'itinéraire pour le compte du collectif)
- 33 Département de la Gironde
- 33 Gironde Tourisme
- 40 Département des Landes
- 40 Comité Départemental du Tourisme des Landes
- 64 Département des Pyrénées-Atlantiques
- 64 Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn Pays basque

Liste des intercommunalités partenaires du Nord au Sud (35)

- 29 Communauté d'agglomération Morlaix Communauté
- 29 Communauté de communes Haut-Léon Communauté
- 29 Communauté de communes Monts d'Arrée Communauté
- 29 Communauté de communes Poher Communauté
- 22 Communauté de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre
- 56 Communauté de communes Ploërmel Communauté
- 56 Communauté de communes Pontivy Communauté
- 56 Communauté de communes Questembert Communauté
- 56 Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande
- 35 Communauté d'agglomération Redon Agglomération
- 44 Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- 44 Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
- 44 Communauté de communes de la Région de Blain





LA VELODYSSÉE - EuroVelo 1

Convention de partenariat 2021-2024 (phase IV)

Annexe 2 : liste des partenaires

- 44 Nantes Métropole
- 44 Communauté de communes Sud Retz Atlantique
- 44 Communauté de communes de Nozay
- 44 Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
- 44 Communauté de communes du Sud-Estuaire
- 85 Communauté de communes Océan Marais de Monts
- 85 Communauté de communes Sud Vendée Littoral
- 85 Communauté de communes Vendée Grand Littoral
- 85 Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération
- 85 Communauté de communes Challans-Gois Communauté
- 85 Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- 17 Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- 17 Communauté d'agglomération Royan Atlantique
- 17 Communauté d'agglomération de la Rochelle
- 17 Communauté de communes Aunis Atlantique
- 17 Communauté de communes du Bassin de Marennes
- 17 Communauté de communes Cœur de Saintonge
- 33 Communauté de communes Médoc Atlantique
- 33 Communauté de communes Médullienne
- 40 Communauté de communes des Grands Lacs
- 40 Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
- 40 Communauté de communes de Mimizan



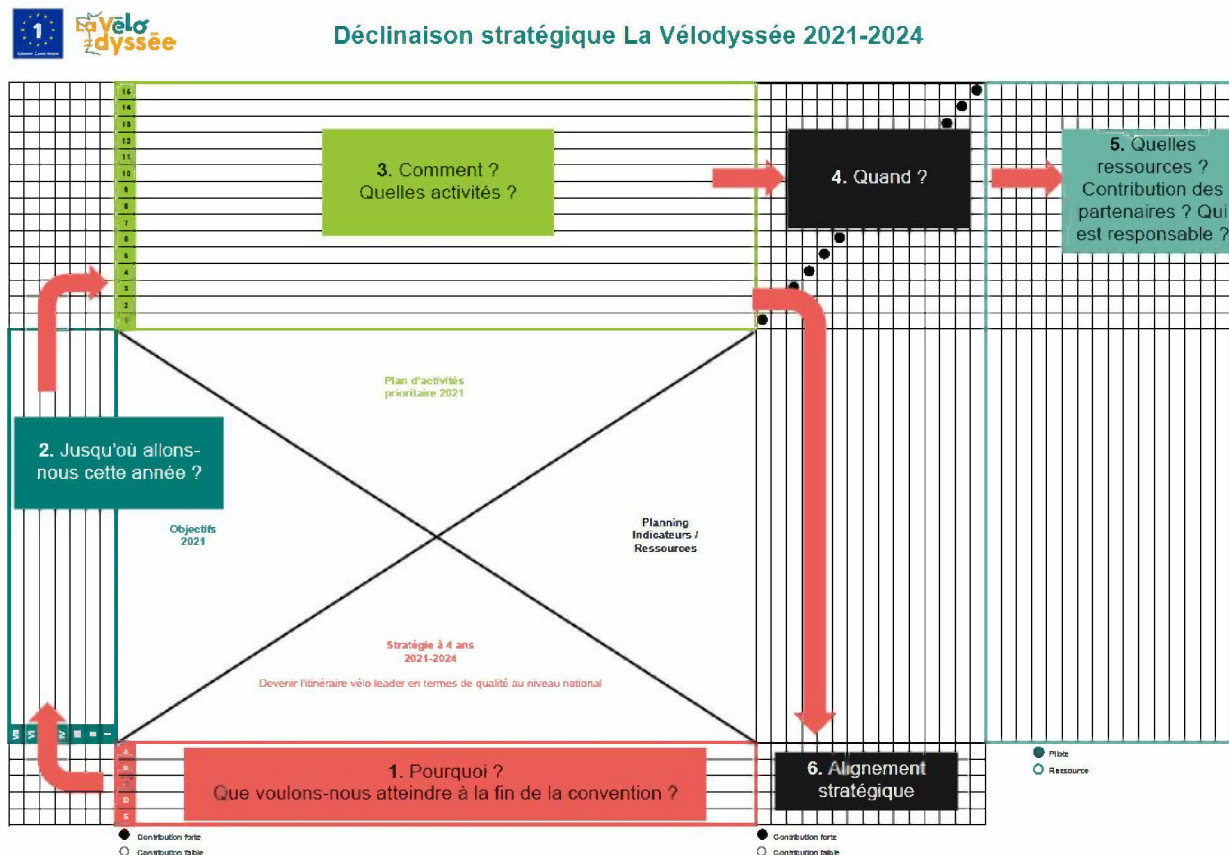
Annexe 3 : déclinaison stratégique La Véloodyssée 2021-2024



Le plan d'activités 2021 est présenté en pages 3 et 4 sous la forme d'une Matrice en X (méthodologie Hoshin Kanri) permettant d'avoir une **vision stratégique globale synthétique** et d'établir le degré de corrélation entre 4 paramètres fondamentaux dans un objectif d'alignement stratégique :

1. La **vision stratégique à 4 ans** = les objectifs à atteindre en fin de convention quadriennale
2. Les principaux **objectifs sur l'année**
3. Les **activités prioritaires** à mener sur l'année pour attendre les objectifs annuels
4. Les indicateurs de **temps**
5. L'identification des **ressources** et des responsabilités et le degré de mobilisation des partenaires

Pour un meilleur confort de lecture, les objectifs stratégiques et le plan d'activités prioritaire de l'année 2021 sont repris en page 2.





Les 5 objectifs stratégiques 2021-2024 :

- Etre le premier pays d'Atlantic Coast Route à obtenir la **certification** EuroVelo pour 100% de son itinéraire au plus tard en 2024
- Doter La Véloodyssée d'une offre de **services et équipements** adaptée aux itinérants (66->75% de satisfaction) et en assurer la valorisation sur tous ses supports
- Augmenter la part des **touristes itinérants** pour accroître les retombées économiques (+10% du nombre d'itinérants - étude en 2023 pour résultats en 2024)
- Etre le fer de lance et la locomotive **d'Atlantic Coast Route** pour contribuer à en faire une des EuroVelo routes majeures (être dans le top 3)
- Positionner La Véloodyssée comme une **destination et une organisation responsable** en intégrant le développement durable dans nos pratiques

Les objectifs stratégiques de l'année 2021:

- Coordonner **l'élargissement du partenariat** phase IV (70% des EPCI en année 1 - 80% des contributions versées avant le 31/10)
- Organiser 3 réunions techniques régionales et le comité d'itinéraire de lancement afin de **construire un nouveau modèle de gouvernance** et d'organisation
- Résoudre les non-conformités du **diagnostic qualité certification** EuroVelo (gagner +5% sur le niveau 1)
- Mettre en avant à l'échelle de l'itinéraire une **offre d'hébergements à la nuitée** et les services avec tarifs préférentiels pour les touristes à vélo
- Afficher les **offres d'équipements aires de services/haltes repos** existantes sur le site web (de 30>100 offres)
- Améliorer le positionnement de La Véloodyssée sur les **réseaux sociaux** en conciliant croissance et engagement (+10% et 35k fans sur FB)
- Rendre le voyage à vélo sur La Véloodyssée plus accessible à une cible de **primo itinérants** (conversion touristes en séjour à l'itinérance)

Le plan d'activités prioritaire de l'année 2021 :

- 1 | Définir le plan d'actions et les indicateurs de la nouvelle stratégie 2021-2024
- 2 | Conduire la mise en œuvre opérationnelle de la convention quadriennale et asseoir le nouveau système de gouvernance élargi (politique + technique)
- 3 | Clôturer les rapports financiers AOB et accompagner la structuration du nouveau collectif LTMA-Atlantic Coast Route (ACR)
- 4 | Consolider l'espace pro + la communication corporate & avec les réseaux socios-professionnels (newsletter, groupes FB privés)
- 5 | Suivre et accompagner les territoires sur la résolution des non-conformités du diagnostic qualité EuroVelo
- 6 | Renforcer la communication autour de l'outil de signalement auprès du grand public et autres relais terrain + en faire un outil de référence pour le suivi qualité
- 7 | Recenser, structurer et valoriser sur le site web l'offre d'équipements vélo et bêta-tester l'outil BDD nationale en cours de création par V&T
- 8 | Identifier l'offre d'hébergements à la nuitée et définir à une stratégie de valorisation en paliers (phase 1 en 2021)
- 9 | Faire remonter sur le site web une offre produit boucles cyclables connectées d'intérêt touristique majeur (de 3>10 boucles)
- 10 | Fédérer d'autres itinéraires autour d'une stratégie de relations presse mutualisée et faire un bêta-test dès 2021
- 11 | Poursuivre la stratégie de contenus web et social media (positionnement, référencement, contenus inspirations, vidéos, GRC, plateformes de voyage à vélo)
- 12 | Accompagner la recherche de solutions Transport + Vélo et dépôt de bagages et faciliter l'accès à l'information pour les itinérants
- 13 | Pérenniser le suivi des données de comptages automatiques
- 14 | Poursuivre l'optimisation des process d'organisation et mettre en place l'outil de dématérialisation
- 15 | Définir une stratégie de développement d'une offre de services avec tarification vélo pour valoriser les déplacements doux et responsables



Déclinaison stratégique La Vélo dyssée 2021-2024

(matrice allégée)

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	15 Définir une stratégie de développement d'une offre de services avec tarification vélo pour valoriser les déplacements doux et responsables
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	14 Poursuivre l'optimisation des process d'organisation et mettre en place l'outil de dématérialisation
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	13 Pérenniser le suivi des données de comptages automatiques
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	12 Accompagner la recherche de solutions Transport + Vélo et dépôt de bagages et faciliter l'accès à l'information pour les itinérants
<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	11 Poursuivre la stratégie de contenus web et social media (positionnement, référencement, contenus inspirations, vidéos, GRC, plateformes de voyage à vélo)
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10 Fédérer d'autres itinéraires autour d'une stratégie de relations presse mutualisée et faire un bêta-test dès 2021
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	9 Faire remonter sur le site web une offre produit boucles cyclables connectées d'intérêt touristique majeur (de 3>10 boucles)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	8 Identifier l'offre d'hébergements à la nuitée et définir une stratégie de valorisation en palliers (phase 1 en 2021)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	7 Recenser, structurer et valoriser sur le site web l'offre d'équipements vélo et bêta-tester l'outil BDD nationale en cours de création par V&T
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	6 Renforcer la communication autour de l'outil de signalement auprès du grand public et autres relais terrain + en faire un outil de référence pour le suivi qualité
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	5 Suivre et accompagner les territoires sur la résolution des non-conformités du diagnostic qualité EuroVelo
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	4 Consolider l'espace pro + la communication corporate & avec les réseaux socios-professionnels (newsletter, groupes Facebook privés)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3 Clôturer les rapports financiers AOB et accompagner la structuration du nouveau collectif LTMA-Atlantic Coast Route (ACR)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2 Conduire la mise en œuvre opérationnelle de la convention quadriennale et asseoir le nouveau système de gouvernance élargi (politique + technique)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1 Définir le plan d'actions et les indicateurs de la nouvelle stratégie 2021-2024
<p>Plan d'activités prioritaire 2021</p> <p>Objectifs 2021</p> <p>Stratégie à 4 ans 2021-2024</p> <p>Devenir l'itinéraire vélo leader en termes de qualité au niveau national</p> <p>Planning Indicateurs / Ressources</p>									
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	A Etre le premier pays d'Atlantic Coast Route à obtenir la certification EuroVelo pour 100% de son itinéraire au plus tard en 2024
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	B Doter La Vélo dyssée d'une offre de services et équipements adaptée aux itinérants (66->75% de satisfaction) et en assurer la valorisation sur tous ses supports
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	C Augmenter la part des touristes itinérants pour accroître les retombées économiques (+10% du nombre d'itinérants - étude en 2023 pour résultats en 2024)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	D Etre le fer de lance et la locomotive d'Atlantic Coast Route pour contribuer à en faire une des EuroVelo routes majeures (être dans le top 3)
<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	E Positionner La Vélo dyssée comme une destination et une organisation responsable en intégrant le développement durable dans nos pratiques

- Contribution forte
- Contribution faible



Déclinaison stratégique La Véloodyssée 2021-2024

(matrice complète)

Objectifs 2021	Stratégie à 4 ans 2021-2024	Planning Indicateurs / Ressources	Partenaires
VII	Rendre le voyage à vélo sur La Véloodyssée plus accessible à une cible de primo itinérants (conversion ou améliorer le positionnement de La Véloodyssée sur les réseaux sociaux en conciliant croissance et engagement)	2ème trimestre 2021	Les partenaires régionaux
VI	Mettre en avant à l'échelle de l'itinéraire une offre d'hébergements à la nuitée et les services avec tarifs pré	Permanent	Les partenaires départementaux
V	Attirer les offres d'équipements aires de services/hélices repos existantes sur le site web (de 30>100 offre	Permanent (citure AOB sur Trimestre 1)	Les partenaires intercommunaux
IV	Résoudre les non-conformités du diagnostic qualité certification EuroVelo (gagner +5% sur le niveau 1)	Permanent	S. Andrieu
III	Organiser 2 réunions techniques régionales et le comité d'itinéraire de lancement afin de constituer un nou	Permanent	A. Périgaud
II	Coordonner l'élargissement du partenariat phase IV (70% des EPCI en année 1 - 80% des contributions v	Permanent	C. Duvallet
I		Permanent	C. Lelierre-Mancand
		Permanent	A. Allaire (CAD22)
		Permanent	C. Nert
		Permanent	France Velo Tourisme
		Permanent	Vélo & Territoires
		Permanent	We Like Travel (Community Management)
		Permanent	Agence de presse (Monetr+ et remise en concurrence au printemps)
		Permanent	Redpoint (référencement)
		Permanent	Instant Urban
		Permanent	Société de traduction
		Permanent	Nova Interactive
A	Etre le premier pays d'Atlantic Coast Route à obtenir la certification EuroVelo pour 100% de son itinéraire au plus tard en 2024		
B	Doier La Véloodyssée d'une offre de services et équipements adaptée aux itinérants (66->75% de satisfaction) et en assurer la valorisation sur tous ses supports		
C	Augmenter la part des touristes itinérants pour accroître les retombées économiques (+10% du nombre d'itinérants - étude en 2023 pour résultats en 2024)		
D	Etre le fer de lance et la locomotive d'Atlantic Coast Route pour contribuer à en faire une des EuroVelo routes majeures (être dans le top 3)		
E	Positionner La Véloodyssée comme une destination et une organisation responsable en intégrant le développement durable dans nos pratiques		

● Contribution forte
○ Contribution faible

● Contribution forte
○ Contribution faible

● Pilote
○ Ressource